
États financiers de
L'Office des Congrès et du Tourisme
du Grand Montréal inc.

31 décembre 2020

| | |
|--|------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1-2 |
| État des résultats | 3 |
| État de l'évolution de l'avoir des membres | 4 |
| État de la situation financière..... | 5 |
| État des flux de trésorerie | 6 |
| Notes complémentaires..... | 7-12 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Tourisme Montréal au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Tourisme Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Tourisme Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Tourisme Montréal.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Tourisme Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Tourisme Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Tourisme Montréal à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 29 avril 2021

¹ FCPA auditrice, FCA, permis de comptabilité publique n° A115222

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2020

| | Notes | 2020 | 2019 |
|---|-------|-------------------|------------|
| | | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Secteur public | 7 d) | 6 611 204 | 4 240 930 |
| Secteur privé | | | |
| Promotions, publicités et partenariats | | 512 502 | 5 482 926 |
| Redevances du Grand Prix de Formule 1 | 8 b) | — | 1 265 127 |
| Contributions des membres | | 417 950 | 786 983 |
| | | 930 452 | 7 535 036 |
| Alliance de l'industrie touristique du Québec | 7 b) | 1 486 591 | 6 001 249 |
| Taxe sur l'hébergement | 7 a) | 9 910 617 | 40 008 334 |
| | | 18 938 864 | 57 785 549 |
| Charges | | | |
| Direction générale | | 947 350 | 1 026 479 |
| Finances, administration et technologies de l'information | | 1 093 530 | 1 460 558 |
| Marché, affaires et congrès | | 4 293 059 | 11 913 047 |
| Communication marketing | | 8 089 715 | 23 430 343 |
| Recherche, développement et relations publiques | | 1 985 988 | 3 338 226 |
| Contributions à des festivals et événements variés | | 1 446 361 | 10 520 335 |
| Contribution à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec | 7 a) | 1 486 591 | 6 001 249 |
| | | 19 342 594 | 57 690 237 |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | | (403 730) | 95 312 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

État de l'évolution de l'avoir des membres

Exercice terminé le 31 décembre 2020

| | | | | 2020 | 2019 |
|--|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------|--------------|
| | Investi en immobilisations | Affecté d'origine interne | Non affecté | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | 264 940 | 12 200 000 | 6 298 828 | 18 763 768 | 18 668 456 |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | (118 635)⁽¹⁾ | — | (285 095) | (403 730) | 95 312 |
| Acquisition d'immobilisations | 69 046 | — | (69 046) | — | — |
| Solde à la fin | 215 351 | 12 200 000 | 5 944 687 | 18 360 038 | 18 763 768 |

⁽¹⁾ Représenté par l'amortissement des immobilisations de 198 807 \$, moins l'amortissement de l'avantage incitatif lié au bail de 80 172 \$ (note 4).

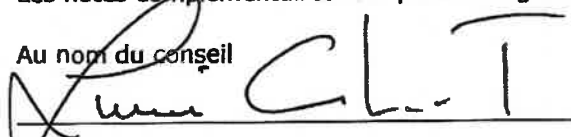
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.
État de la situation financière
 au 31 décembre 2020

| | Notes | 2020 | 2019 |
|---------------------------------------|--------|-------------------|-------------|
| | | \$ | \$ |
| Actif | | | |
| À court terme | | | |
| Encaisse | | 17 871 341 | 14 647 080 |
| Encaisse réservée | 8 | 4 773 086 | — |
| Débiteurs | 3, 7d) | 5 150 784 | 13 425 129 |
| Frais payés d'avance | | 372 303 | 1 082 841 |
| | | 28 167 514 | 29 155 050 |
| Immobilisations | | | |
| | 4 | 596 246 | 726 007 |
| | | 28 763 760 | 29 881 057 |
| Passif | | | |
| À court terme | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 6 | 3 485 343 | 8 481 069 |
| Revenus reportés | 8 | 6 208 003 | 1 816 300 |
| | | 9 693 346 | 10 297 369 |
| Avantage incitatif lié au bail | | | |
| | | 710 376 | 819 920 |
| | | 10 403 722 | 11 117 289 |
| Engagements | | | |
| Avoir des membres | | | |
| Investi en immobilisations | | 215 351 | 264 940 |
| Affecté d'origine interne | 10 | 12 200 000 | 12 200 000 |
| Non affecté | | 5 944 687 | 6 298 828 |
| | | 18 360 038 | 18 763 768 |
| | | 28 763 760 | 29 881 057 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur

 , administrateur

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

| | 2020 | 2019 |
|--|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| (Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges | (403 730) | 95 312 |
| Ajustements pour : | | |
| Amortissement des immobilisations | 198 807 | 230 000 |
| Amortissement de l'avantage incitatif lié au bail | (109 544) | (96 230) |
| | (314 467) | 229 082 |
| | | |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement | | |
| Débiteurs | 8 274 345 | 286 930 |
| Frais payés d'avance | 710 538 | (313 838) |
| Créditeurs et charges à payer | (4 995 726) | 1 048 783 |
| Revenus reportés | 4 391 703 | 18 643 |
| | 8 066 393 | 1 269 600 |
| | | |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (69 046) | (178 564) |
| | | |
| Augmentation nette de l'encaisse | 7 997 347 | 1 091 036 |
| Encaisse au début | 14 647 080 | 13 556 044 |
| Encaisse à la fin | 22 644 427 | 14 647 080 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (« Tourisme Montréal ») est une société constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Tourisme Montréal a pour objectif le développement du tourisme et des congrès à Montréal.

Compte tenu du contexte particulier de l'exercice 2020 lié à la pandémie de COVID-19, certaines activités ont été interrompues entre mars et décembre 2020. De plus, la pandémie a eu pour incidence une diminution importante de la taxe sur l'hébergement.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Tourisme Montréal applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations de membres de même que les subventions et les contributions pour des campagnes publicitaires perçues pour l'exercice postérieur à l'exercice en cours sont présentées au poste « Revenus reportés » à l'état de la situation financière.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où Tourisme Montréal devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, Tourisme Montréal comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

| | |
|-------------------------|---------------|
| Mobilier | 5 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

Réduction de valeur d'immobilisations

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Avantage incitatif lié au bail

L'avantage incitatif lié au bail est composé d'une aide financière à l'acquisition d'immobilisations ainsi que d'une période d'occupation gratuite des locaux. Cet avantage incitatif est reporté et amorti selon la durée d'occupation des locaux, soit 129,7 mois.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations sont les créditeurs et charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

Les débiteurs de l'exercice en cours incluent un montant de 1 226 938 \$ (8 478 378 \$ en 2019), représentant la tranche à recevoir du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la taxe sur l'hébergement (note 7a), ainsi qu'une somme de 184 041 \$ (1 271 758 \$ en 2019) provenant de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7b).

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2020

4. Immobilisations

| | 2020 | | | 2019 |
|-------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier | 343 309 | 279 232 | 64 077 | 78 875 |
| Matériel informatique | 601 229 | 494 444 | 106 785 | 125 934 |
| Améliorations locatives | 960 131 | 534 747 | 425 384 | 521 198 |
| | 1 904 669 | 1 308 423 | 596 246 | 726 007 |

Une tranche des coûts du mobilier et des améliorations locatives a été financée à même un incitatif lié au bail. Le solde non amorti de cet incitatif s'élève à 380 895 \$ (461 067 \$ au 31 décembre 2019).

5. Facilités de crédit

Tourisme Montréal dispose de deux marges de crédit, renégociables annuellement, dont les maximums autorisés sont de 500 000 \$ et de 100 000 \$ US. L'intérêt exigible sur les marges de crédit correspond aux taux de base (taux canadien de 2,45 % (3,95 % au 31 décembre 2019) et taux américain de 3,75 % (6,00 % au 31 décembre 2019)) pour chacune des marges. Les marges de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière. Au 31 décembre 2020, les marges de crédit sont inutilisées.

6. Crédoiteurs et charges à payer

| | 2020 | 2019 |
|---|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Contributions aux programmes | 1 209 526 | 2 994 629 |
| Salaires et déductions à la source | 1 142 320 | 1 548 806 |
| Campagnes (affaires et agréments) | 41 923 | 206 613 |
| Alliance de l'industrie touristique du Québec (note 7a) | 184 041 | 1 271 758 |
| Autres | 907 533 | 2 459 263 |
| | 3 485 343 | 8 481 069 |

7. Informations supplémentaires sur l'état des résultats

a) Taxe sur l'hébergement

Tourisme Montréal a une entente contractuelle avec le ministère du Tourisme du Québec relativement à la taxe sur l'hébergement. Selon cette entente, qui est valide jusqu'au 31 mars 2021, le taux de la taxe a été reconduit à 3,5 % et Tourisme Montréal s'engage à verser annuellement un montant équivalant à 15,0 % de ses revenus de taxe à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

b) Alliance de l'industrie touristique du Québec

Tourisme Montréal a un partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec concernant la promotion de Montréal sur les marchés hors Québec. Selon ce partenariat, qui est valide jusqu'au 31 mars 2021, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec s'engage à verser à Tourisme Montréal un montant équivalant à 15,0 % des revenus de taxe sur l'hébergement de Tourisme Montréal en remboursement des dépenses engagées à cet égard.

c) Contribution financière de la Ville de Montréal

Au cours de l'exercice, Tourisme Montréal a enregistré une contribution financière de la Ville de Montréal s'élevant à 930 000 \$ (930 000 \$ en 2019). Selon le protocole d'entente, cette somme doit être utilisée aux fins suivantes :

- réaliser des activités de promotion et de marketing auprès des clientèles extérieures d'affaires et d'agrément;
- gérer la fonction de l'accueil touristique;
- jouer un rôle d'influenceur et d'orienteur du développement du produit touristique.

d) Subvention salariale d'urgence du Canada

Au cours de l'exercice, dans le cadre de la pandémie de COVID-19, Tourisme Montréal s'est qualifié comme employeur admissible pour la subvention salariale d'urgence (SSUC), en démontrant qu'il a atteint un pourcentage de baisse de ses revenus requis pendant la période d'admissibilité du programme. Une subvention d'un montant de 2 335 340 \$ a été comptabilisée dans les produits, dont une portion de 180 000 \$ est incluse dans les débiteurs.

8. Encaisse réservée

L'encaisse réservée est constituée de montants encaissés pour des ententes avec le ministère du Tourisme du Québec que Tourisme Montréal doit conserver dans un compte bancaire distinct en vertu de ces ententes. Ces montants sont inclus dans les revenus reportés.

L'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2020

9. Engagements

a) Bail à long terme et autres engagements

Tourisme Montréal s'est engagé en vertu d'un bail pour ses bureaux jusqu'en 2025 ainsi que d'autres engagements. Au 31 décembre 2020, le solde des montants minimaux exigible relativement à ce bail et à ces engagements s'élève à 3 325 227 \$, y compris les loyers additionnels relatifs au partage des frais d'exploitation du bailleur. Les montants minimaux au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

\$

| | |
|------|-----------|
| 2021 | 1 063 381 |
| 2022 | 658 526 |
| 2023 | 585 151 |
| 2024 | 581 811 |
| 2025 | 436 358 |

b) Grand Prix du Canada

En 2017, Tourisme Montréal a amendé son entente concernant le Grand Prix de Formule 1 de Montréal qui a, entre autres, été prolongée jusqu'en 2029.

En vertu de cette entente, Tourisme Montréal s'est engagé à verser une contribution pour la tenue de l'événement à Montréal et obtient en contrepartie des redevances.

Au 31 décembre 2020, le solde maximal des contributions s'élève à 62 634 595 \$ et les contributions nettes prévues au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

| | Contributions | Redevances estimatives | Contributions nettes |
|------|---------------|---------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| 2021 | 6 421 013 | 1 287 967 | 5 133 046 |
| 2022 | 6 549 433 | 1 313 726 | 5 235 707 |
| 2023 | 6 680 422 | 1 340 000 | 5 340 422 |
| 2024 | 6 814 030 | 1 366 801 | 5 447 229 |
| 2025 | 6 950 311 | 1 394 137 | 5 556 174 |

c) Incitatifs aux congrès

Afin d'améliorer la position concurrentielle de la Ville de Montréal, Tourisme Montréal s'est engagé à déboursier une aide financière concernant certains événements devant se tenir à Montréal. Une partie de ces engagements est établie en fonction du nombre de participants aux événements ou de nuitées générées. Au 31 décembre 2020, l'engagement maximal suivant ces ententes s'élève à 14 999 553 \$ jusqu'en 2033 et les contributions nettes exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes :

\$

| | |
|------|-----------|
| 2021 | 1 369 076 |
| 2022 | 4 185 570 |
| 2023 | 4 523 905 |
| 2024 | 2 248 199 |
| 2025 | 1 160 340 |

9. Engagements (suite)

d) Programmes de promotion du tourisme

Tourisme Montréal a signé des protocoles d'entente avec la Ville de Montréal, Développement économique Canada, le Gouvernement du Québec et le ministère du Tourisme du Québec concernant les programmes de promotion, d'accueil et de marketing liés au développement du tourisme et des congrès à Montréal. Ces ententes stipulent la participation financière des intervenants et les activités que Tourisme Montréal aura à réaliser, la participation financière étant dépendante de la réalisation de ces activités et de certaines autres conditions.

10. Affectation d'origine interne

Afin d'être en mesure d'absorber d'éventuels événements perturbateurs importants, qui pourraient faire baisser substantiellement les revenus de Tourisme Montréal, et afin de permettre d'assumer les obligations contractuelles à long terme de Tourisme Montréal, y compris celles relatives au Grand Prix du Canada, le conseil d'administration de Tourisme Montréal au 31 décembre 2018 a décidé d'affecter l'avoir des membres d'un montant équivalant au total de :

- 35 % des engagements pour incitatifs aux congrès;
- 18 % des revenus de taxe sur l'hébergement prévus pour l'exercice suivant.

Aucun ajustement n'a été effectué en 2019 et en 2020.

Tourisme Montréal ne peut utiliser les fonds grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

11. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, Tourisme Montréal est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Tourisme Montréal est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs. Tourisme Montréal évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Tourisme Montréal ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Tourisme Montréal surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son fonctionnement pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2020, les principaux passifs financiers de Tourisme Montréal sont les créditeurs et charges à payer.